Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 035-200070688-20260528-2026_123-DE

DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT DE FOUGERES - VITRE

COUESNON MARCHES DE BRETAGNE
Parc d'Activités Coglais St Eustache
ST ETIENNE EN COGLES - 35460 MAEN ROCH
☎ 02.99.97.71.80

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de délégués :
En exercice : 43
Votants : 43
Présents : 40
Absents représentés : 3

Date de la convocation : 22 mai 2026
Date d'affichage : 22 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit mai, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil de Couesnon Marches de Bretagne, légalement convoqués, se sont réunis à l'Hôtel de Ville – Salle Jeanne Françoise Hutin « 1 Place du Général de Gaulle » Saint Brice en Coglès 35460 MAEN ROCH, sous la présidence de Monsieur Pascal HERVE.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs les membres titulaires (par ordre alphabétique) :
M. Dominique Battais, M. Loic Battais, Mme Blanc, Mme Bondiguel, Mme Boulière, M. Bourdin, Mme Cellier-Chenoir, Mme Clossais, M. De Gouvion Saint Cyr, M. Dubreil-Jardin, Mme Duchêne, Mme Elshout, M. Gaigne, Mme Garnier, Mme Guignon, M. Hameau, M. Hervé, M. Houdus, M. Hubert, M. Janvier, M. Le Gonidec, Mme Lemoine, Mme Lohier, Mme Machard, M. Mallet, Mme Meignan, Mme Montembault, M. Nguyen-Quan, M. Oger, Mme Joëlle Prioul, M. Dominique Prioul, M. Rapinel, M. Regnault, M. Retore, Mme Roussel, M. Sourdin, Mme Tazartez, M. Vallée, M. Vaslet, Mme Veillard.

Était absente excusée et représentée : M. Dusautoy est représenté par M. Hameau, Mme Lemercier représentée par M. Dubreil-Jardin, M. Droniou représenté par Mme Garnier,

Monsieur Olivier GAIGNE est désigné secrétaire de séance.

AFFAIRE INSCRITE A L'ORDRE DU JOUR

2026_123_020_5.4 : Désignation à la Commission d'appel d'offres

Monsieur le Président rappelle que la Commission d'appel d'offres est compétente pour l'attribution des marchés dont la valeur estimée HT est égale ou supérieur au seuil suivant :

- **216 000 € HT pour fournitures et services (y compris les marchés de prestations intellectuelles et marchés de maitrise d'œuvre)**
- **5 404 000 € HT pour les travaux**

Ces seuils peuvent évoluer au gré de la règlementation.

Considérant que la commission est présidée par le Président de Couesnon Marches de Bretagne ou son représentant et que le conseil communautaire doit élire cinq membres titulaires et suppléants en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 1414-2 ;

Vu l'exposé de Monsieur le Président,

Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 035-200070688-20260528-2026_123-DE

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- **Décide de créer une commission d'appel d'offres pour la durée du mandat,**

- **Précise que Monsieur Pascal HERVE, est de droit Président de la commission d'Appel d'offres, il peut déléguer au Vice-président en charge des finances et marchés publics la présidence de cette commission ;**

- **Désigne les conseillers communautaires membres de la commission d'appel d'offres comme suit :**

5 MEMBRES TITULAIRES		
Nom	**Prénom**	**Commune**
LE GONNIDEC	GUY	BAZOUGES LA PEROUSE
MALLET	BERTRAND	NOYAL SOUS BAZOUGES
NGUYEN QUAN	CHRISTIAN	MARCILLE RAOUL
DIDIER	VASLET	SAINT MARC LE BLANC
DOMINIQUE	PRIOUL	SAINT REMY DU PLAIN

5 MEMBRES SUPPLEANTS		
Nom	**Prénom**	**Commune**
JANVIER	THOMAS	MAEN ROCH
HAMEAU	RODOLPHE	SAINT GERMAIN EN COGLES
RAPINEL	LOEIZ	VAL COUESNON
PRIOUL	JOELLE	SAINT MARC LE BLANC
BATTAIS	LOIC	ROMAZY

Le Secrétaire de séance
Monsieur Olivier GAIGNE

POUR EXTRAIT CONFORME
LE PRESIDENT
PASCAL HERVE